

**ARRÊTÉ**  
Convention conclue  
do gériatrio et la fé-  
sion des caisses-maladie

5 février 1976  
**L. D'ÉTAT,**  
Quater, alinéa 5, de la  
l'assurance en cas de  
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :  
conclue entre l'hôpi-  
et la fédération gene-  
s-maladie, le 15 janvier  
uvée.

**ARRÊTÉ**  
Convention conclue  
ion des pharmacies du  
ndve et la fédération  
les caisses-maladie

3 mars 1976  
**L. D'ÉTAT,**  
Quater, alinéa 5, de la  
l'assurance en cas de  
du 13 juin 1911

Arrête :  
conclue entre l'asso-  
ernacies du canton de  
édération genevoise des  
le 26 février 1976, est

**ARRÊTÉ**  
Convention conclue  
el cantonal et la fé-  
sion des caisses-maladie

3 mars 1976  
**L. D'ÉTAT,**  
Quater, alinéa 5, de la  
l'assurance en cas de  
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :  
conclue entre l'hôpi-  
la ration genevoise  
ndi 15 janvier 1976,

**ARRÊTÉ**  
plan d'aménagement  
stifié entre l'avenue des  
route du Pont-Buffin,  
fabrique d'horlogerie  
commune de Laney

3 mars 1976  
**L. D'ÉTAT,**  
d'aménagement No  
sé par le département  
dics, le 22 janvier 1976;  
du propriétaire intéres-

du Conseil municipal  
de Laney, du 25 fé-

aux actes du Conseil d'Etat.  
**ARRÊTÉ**  
relatif à la dénomination d'artères sur  
le territoire des communes de Belle-  
vue, Céligny, Collex-Bossy, Genève  
(section Petit-Saconnex), Genthod,  
Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et  
Versoix

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**  
vu l'accord de la commission cantonale de nomenclature ;  
vu l'accord des communes intéressées ;  
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

Arrête :  
Il est donné les noms de :

1. Route de Lausanne, à l'artère cantonale faisant suite à la rue de Lausanne, dès le chemin de l'Impératrice et aboutissant au chemin de l'Ancien-Péage (à l'entrée de Versoix) en passant sur le territoire des communes de Genève, Pregny-Chambésy, Bellevue et Genthod.  
2. Route de Suisse, à l'artère cantonale faisant suite à la route de Lausanne, partant du chemin de l'Ancien-Péage et aboutissant à la limite cantonale, y compris le tronçon sur la commune de Céligny.

L'A.C.E. du 24 décembre 1963 (Versoix), est complété dans ce sens.

3. Route de Pregny, à l'artère (en partie cantonale) partant du chemin de la Vie-des-Champs (Genève) et aboutissant à la place de Chambésy (Pregny-Chambésy).

4. Route des Fayards, à l'artère cantonale, partant de la frontière française — douane de Virveloup (Bellevue) et aboutissant à la route de Lausanne (Versoix).

L'A.C.E. du 12 octobre 1962 est abrogé; l'A.C.E. du 1er mars 1963 (Versoix) est modifié dans ce sens.

5. Route de Fernoy, à l'artère cantonale, partant de la place des Nations (Genève) et aboutissant à la frontière française, par le souterrain passant sous la piste de l'aéroport.

6. Chemin des Crêts-de-Pregny, à l'artère partant de l'Ancienne-Route (Grand-Saconnex) et aboutissant au chemin Palud (Pregny-Chambésy).

7. Chemin de Machéry, (lieu-dit) à l'artère partant du chemin des Crêts-de-Pregny (Grand-Saconnex) et aboutissant au chemin du Joli-Bois (Pregny-Chambésy).

8. Chemin de la Vie-des-Champs, à l'artère partant de l'avenue de la Paix (Gerève) et aboutissant au chemin des Crêts-de-Pregny (Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy) de part et d'autre de l'avenue APPIA.

9. Chemin de l'Impératrice, à l'artère partant de la rue de Lausanne (Genève) et aboutissant à la route de Pregny (Pregny-Chambésy).

10. Route de Sauvigny, à l'artère cantonale, partant de la route de Suisse (place Georges-MUSSARD), et aboutissant à la frontière française et à la frontière vaudoise.

tissant à la frontière française et à la frontière vaudoise.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er avril 1976.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

**ANNUAIRE OFFICIEL 1976**

Après l'élection récente des autorités fédérales et municipales, l'Annuaire officiel de la République et canton de Genève contiendra en outre, comme celui de 1975, les numéros de téléphone des services de l'administration cantonale.

La sélection téléphonique directe permet d'atteindre ces services sans l'intermédiaire des téléphonistes.

L'annuaire est complété par un répertoire alphabétique des renseignements et des services administratifs et par un index nominatif des fonctionnaires de l'Etat. Ces deux rubriques comportent également les numéros de téléphone.

L'Annuaire officiel doit paraître au début mars 1976 et peut être commandé dès maintenant en versant la somme de 16 F au compte de chèque postal 12-7245, administration de l'Annuaire officiel.

Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

**Conseil d'Etat**  
Profession d'agent  
en fonds de commerce  
Par arrêté du 8 mars 1976, le Conseil d'Etat a suspendu les effets de son arrêté du 27 décembre 1968 autorisant M. Michel Hegl, 32, rue des Noirettes, Genève, à exercer la profession d'agent en fonds de commerce.  
Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

Abonnez-vous à la  
**FEUILLE D'AVIS officielle**

importante dans notre cité, pr-  
chement de Genève à la Confédération helve-  
En l'an 1534, alors que Genève passait à  
bourg se retira de l'alliance. Cependant, une  
geoisie fut scellée le 30 août 1534, entre  
Zurich.

Pour célébrer ses premiers liens avec le  
organise les 26 et 27 mai 1976 une fête  
hommage à ses alliés, Fribourg, Berne et  
héros, notamment Philibert Berthelier, un  
d'entre eux, qui ont défendu sa liberté.

**Grand Conseil**  
LES PROCHAINES SEANCES  
DU GRAND CONSEIL  
auront lieu  
vendredi 19 mars 1976,  
à 17 h et 20 h 30.

**ELECTION**  
Conformément à l'article 111 du  
glement du Grand Conseil, une in-  
spection est ouverte en chancellerie d'E-  
service du Grand Conseil, jusq-  
vendredi 19 mars 1976, à 14 h, en  
de l'élection :

- a) d'un juge au Tribunal de première instance, en remplacement de Jacques Droin, élu juge à la Cour de justice ;
- b) d'un juge d'instruction, en remplacement de M. Robert Pagan, désigné pour le 30 avril 1976.

Cette élection figurera à l'ordre  
jour des séances du Grand Conseil  
19 mars 1976.

Le président du Grand Conseil  
Jules DUCRET.

**MEMORIAL DES SEANCES  
DU GRAND CONSEIL**  
Le Memorial existe depuis le siècle  
passé. La collection complète com-  
prend plus de 400 volumes. Dès l'in-  
stant le Memorial renferme le compte rendu  
intégral des débats du Grand Conseil.  
On y trouve aussi les textes de  
les élections, les rapports de la com-  
mission de grâce, la liste des natu-  
ralisés et les candidats à la natura-  
lisation, les interpellations, les motifs  
résolutions, les pétitions, etc.  
En vente au service des publications  
officielles, chancellerie d'Etat, le Memorial  
coûte 4 F le numéro. L'abonnement  
pour 1976 (30 à 40 fascicules)  
est fixé à 60 F. CCP 12-9177.  
Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

**AUTOS**  
**- AUTO-RADIOS -**  
**BATEAUX**  
**AREA**  
**Electricité**  
**CANIC**  
**MACHINES DE**  
Atelier principal : rue Maralano 10 - Téléphone 43 59 20  
Secours : rue du 31-Décembre 29 - Téléphone 36 91 12